



# ATHLETIC CLUB DIGNE LES BAINS SAISON 2009-2010

## BULLETIN D'ADHESION

### BIENVENUE

Madame, Monsieur,  
Cher(e) athlète,

Nous sommes très heureux de vous souhaiter la bienvenue à l'ACD pour cette nouvelle saison dignoise d'athlétisme.

Que vous soyez nouveau licencié ou déjà fidèle membre du club, vous trouverez à l'ACD tout ce qui vous permettra de pratiquer votre sport favori dans les meilleures conditions : des entraîneurs passionnés, une ambiance conviviale, des équipements, un site web ([www.acdigne.org](http://www.acdigne.org)), des entraînements variés.

L'ACD est une grande famille. Nous comptons sur la bonne volonté et la motivation de chacun, parent ou athlète, quel que soit son âge ou sa spécialité (piste, lancers, sauts, route...), pour construire ensemble à DIGNE LES BAINS un grand club d'athlétisme qui brillera cette année encore grâce à la participation de tous aux compétitions.

N'hésitez donc pas à vous investir dans la vie du club : son dynamisme est l'affaire de chacun !

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une excellente saison 2009-2010 !

Le Bureau

### BULLETIN A COMPLETER EN MAJUSCULES POUR UNE PREMIERE ADHESION OU POUR UN RENOUVELLEMENT DE LICENCE

**Nom de l'athlète :** .....  
Prénom de l'athlète : .....  
Date et lieu de naissance : ..... / ..... / ..... à .....  
Nom et prénom du père : .....  
Nom et prénom de la mère : .....  
Nom du représentant légal : .....

**N° de licence FFA saison précédente :** .....  
Adresse : .....  
Code Postal et ville : .....  
Tel domicile : ..... Tel travail : .....  
Tel portable : ..... Autre Tel : .....

**E-mail :** ..... @ .....

Nom du médecin traitant : .....  
Contre indication médicale, allergie, etc : .....

#### AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les mineurs)

Je soussigné .....  
représentant légal de mon enfant mineur, autorise mon enfant (nom et prénom) .....  
à participer aux activités de l'Athlétic Club DIGNE LES BAINS et autorise les entraîneurs et dirigeants du club à prendre toutes mesures d'assistance médicale (hospitalisation, transfusion, etc) en cas de nécessité.

Fait à ..... Le .....  
Signature des parents

#### PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- Six enveloppes timbrées au tarif en vigueur, libellées à l'adresse de l'athlète.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme **en compétition**. Ce certificat médical doit dater de moins d'un mois.
- Le montant de la cotisation annuelle (règlement échelonné possible : joindre à l'inscription autant de chèques que nécessaire. Ils seront encaissés mensuellement). Il est également possible de régler par coupons sports : se renseigner auprès du Centre Communal d'Action Sociale (tel : 04.92.30.58.80) ou du Service Municipal des Sports (04.92.31.58.13)
- Le présent bulletin d'adhésion complété (mentionnez votre adresse même si vous n'avez pas déménagé en cours d'année), avec autorisation parentale complétée et signée.

[acdigne.org](http://acdigne.org)

# VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE A L'ACD ?

## SAISON 2009-2010

Soyez les bienvenus !

L'AC Digne-les-Bains est un club d'**athlétisme en compétition**, qui a ses traditions et son image de marque, qu'il vous faudra respecter :

- la rigueur, la discipline, la ponctualité,
- le respect de l'adversaire, des entraîneurs, des jurys, et des règlements régissant l'athlétisme,
- l'amitié du partenaire, l'amour du maillot,
- le tout dans la bonne humeur !

## COMPETITIONS

En adhérant au club, **vous vous engagez à participer aux compétitions** inscrites au calendrier (cross country, piste, route...). Ce calendrier est disponible sur le site internet du club [www.acdigne.org](http://www.acdigne.org), et actualisé en permanence.

**La présence aux compétitions officielles** (signalées comme telles sur le site internet ou faisant l'objet de convocations spécifiques) **est OBLIGATOIRE** dans la mesure où vos capacités physiques le permettent.

Ces compétitions exigent parfois des déplacements onéreux, et leur organisation est toujours difficile pour le club (réservation des bus, coordination des jurys, engagement des athlètes sur les épreuves). **Vous vous manifesterez systématiquement à l'avance pour confirmer votre participation**. Tout athlète n'ayant pas confirmé sa participation dans les délais s'expose à ne pas être engagé sur les compétitions.

**La participation des parents aux compétitions est souhaitée et encouragée en tant que jurys** : l'athlétisme, c'est une affaire de famille ! ... et en plus, il n'y a aucune raison que les adultes ne puissent pas participer à la fête !

## MAILLOT

**La participation aux compétitions exige le port du maillot du club.**

Il est rappelé que **seuls les athlètes à jour de leur cotisation et titulaires d'une licence de la saison en cours (1er septembre—31 août) sont autorisés à porter le maillot du club et à participer aux compétitions FFA**. Les maillots restent la propriété de l'AC DIGNE LES BAINS.

- Pour les catégories Ecoles d'Athlétisme jusqu'à Minimes, les tenues restent en possession du club entre les compétitions. Les familles seront invitées, à tour de rôle, à entretenir le sac de maillots de la catégorie de l'enfant.

- A partir de la catégorie Cadets, les athlètes sont autorisés à conserver le maillot chez eux, et à en assurer l'entretien. **Un chèque de caution de 80 euros (quatre vingt euros) est demandé à l'inscription**. Ce chèque de caution sera encaissé uniquement si le maillot n'est pas restitué à la fin de la saison (fin juin ou fin août selon la catégorie).

## ENTRAINEMENTS

**Les entraînements réguliers sont nécessaires pour progresser.**

L'ACD a en effet pour finalité l'épanouissement personnel des athlètes, à travers la pratique de l'athlétisme en compétition. L'assiduité demandée aux athlètes est également une marque de politesse élémentaire envers les entraîneurs, tous bénévoles. Le club n'est donc pas une halte garderie, ni une salle de gym où on vient de temps en temps passer une heure. Une trop longue absence sera signalée aux familles des athlètes mineurs. Les athlètes majeurs devront également être assidus. Trop de manquements peuvent entraîner l'exclusion de l'athlète du groupe de compétition (art. 25 des statuts).

**Les entraînements se font dans le cadre des horaires officiels et sous la responsabilité d'un entraîneur du club. Toute sortie du stade en dehors d'un créneau horaire, et hors la présence d'un entraîneur du club dégage la responsabilité de l'ACD.**

Vous ne pouvez participer aux entraînements et compétitions qu'après avoir souscrit aux règles en vigueur au club et à la Fédération Française d'Athlétisme, c'est-à-dire **après avoir pris votre licence**, à savoir :

- Bulletin d'inscription complété
- Autorisation parentale datée et signée (pour les moins de 18 ans)
- Certificat Médical de **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** datant de moins de 30 jours.

# MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

(délibérations du Comité Directeur du 01-09-2006 )

Possibilité de régler en autant de chèques que nécessaire (remise des moyens de paiement dans le mois de l'inscription, avec le dossier d'inscription complété. Les chèques seront encaissés mensuellement). Coupons sports acceptés (renseignements auprès du CCAS : 04.92.30.58.80 ou du SMJS : 04.92.31.58.13)

- Nouveaux membres du club :

Date d'adhésion	Un athlète	Deux athlètes	Trois athlètes	Loisir adulte
A tout moment, après 2 semaines d'essai gratuit sans engagement	115€	185€	220€	

- Renouvellement de licence (anciens membres du club) : La saison commence le 1er septembre et se termine le 31 août.
- Les éducateurs sont dispensés du paiement de la licence.
- Les jurys FFA et dirigeants titulaires d'une licence encadrement FFA : 16 €
- Les membres du comité directeur, non titulaires d'une licence encadrement FFA, versent une cotisation à l'association ACD : 10 €

## HORAIRES D'ENTRAINEMENT

La rentrée se fera à partir du mardi 15 septembre.

**DIGNE LES BAINS** : Tous les entraînements se déroulent au Stade Jean Rolland.

- Poussins (1999-2000) : - Mercredi : 14h00 à 15h30 Début le 16/09
- Benjamins (97-98) : - Mercredi : de 15h à 16h30
- Minimes (95-96), : - Mercredi : à 16h30
- Cadets (93-94) et Juniors (91-92) : - Mardi à 17h30  
- Mercredi à 16h30  
- Vendredi à 17h30
- Espoirs (88-90), Séniors (71-87) et Vétérans (1970 et avant), loisirs adultes:  
- Jeudis : à 17h30

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis en fonction de la disponibilité des entraîneurs **bénévoles**. Ils seront confirmés lors du Forum des Associations le samedi 12 septembre au Palais des Congrès de Digne. Dossier d'adhésion à retourner, avec toutes les pièces à joindre, au siège du club au stade ou à renvoyer par courrier postal à **Athlétic Club Digne les Bains—Boîte Postale 27—04000 DIGNE LES BAINS**